

### Subventions aux Sociétés de Musique - Répartition au titre de l'année 2000

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Sur avis favorable de la Commission Relations Publiques, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, au titre de l'année 2000, les subventions suivantes aux formations ci-après :

	Orchestre		Ecole		Total	
	1999	2000	1999	2000	1999	2000
Fédération Musicale de Franche-Comté	2 500 F	2 500 F			2 500 F	2 500 F
	5 000 F	5 000 F			5 000 F	5 000 F
Institut Musical Européen	33 000 F	33 000 F	31 000 F	35 397 F	64 000 F	68 397 F
Harmonie des Chaprais	29 000 F	29 000 F	15 510 F	19 238 F	44 510 F	48 238 F
Concorde de St-Ferjeux			58 490 F	53 865 F	58 490 F	53 865 F
Harmonie Municipale						
<b>Total</b>	<b>69 500 F</b>	<b>69 500 F</b>	<b>105 000 F</b>	<b>108 500 F</b>	<b>174 500 F</b>	<b>178 000 F</b>

La variation constatée des subventions attribuées est due au calcul effectué au prorata du nombre d'élèves de chaque école.

L'Assemblée Communale est invitée à statuer sur cette proposition.

En cas d'accord, la dépense, soit 178 000 F, sera imputée au chapitre 92.311.6574.200 du budget primitif 2000.

«**M. BARETJE** : Il y a une petite augmentation pour les écoles de musique de manière globale».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette répartition.

*Récépissé préfectoral du 23 mai 2000.*